GREFFE
Du Tribunal de Commerce de
SAINT VALERY / SOMME
Loic BERNARD, Greffier
8.P. 19
80230 SAINT VALERY SUR SOMME
*****MINITEL:36.29.11.11*****

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant
** Société Anonyme
* C E L R I L (anciennement FINANCIERE LEBON)
* Rue Cavée L'Eveque
*
** 80230 ST VALERY SUR SOMME

Réf : 93822
RCS : 391827888

Pièces déposées le 20/04/1994 Numéro : 940076

- ORDONNANCE SUR REQUETE DU 20/04/1994 : PROROGE DELAI TENUE ASS. GEN.
au 30/09/1994

--- Cout du dépot : 75.59 Francs.
Dont T.V.A. : 6.99 Francs.

Cia : 1696

Le Greffier,

Dépot Effectué Par
** Société Anonyme
* SOCOJURIS
* 60, rue des Rotisseurs
*
*
** 59400 CAMBRAI

EXTRAIT DES MINUTES

du Greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE

de SAINT VALERY SUR SOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

L'an mil neuf cent quatre vingt Quatorze

Le Vingt Avril

Monsieur Gérard DEBEAURAIN

Président du Tribunal de Commerce de SAINT VALERY SUR SOMME,

Département de la Somme

a, sur le vu de la requête ci-après énoncée, rendu l'ordonnance suivante :

Suit la teneur de la requête

GREFFE 80-03

REQUETE

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de SAINT VALERY SUR SOMME

Monsieur Patrick LEBON

Demeurant 24, rue des Capucins - 80100 ABBEVILLE

Agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration
de la Société FINANCIERE LEBON

Société Anonyme au capital de 1.300.000 Francs, ayant son siège social à SAINT VALERY SUR SOMME, Rue Cavée L'Evêque, inscrite au registre du commerce et des sociétés de SAINT VALERY SUR SOMME
sous le numéro B 391 827 888,

A l'honneur d'exposer que des évènements indépendants de notre volonté nous ont empêché d'établir les comptes dans les délais impartis.

L'assemblée générale ordinaire annuelle ne pourra se tenir dans les délais prévus par la loi.

Elle sollicite, en conséquence, le report de la date de l'assemblée générale et la tenue de celle-ci au plus tard le 30 SEPTEMBRE 1994

Fait à SAINT VALERY SUR SOMME , le 11 AVRIL 1994

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce

Vu la requête présentée par Monsieur Patrick LEBON

Vu l'article 157 de la loi N° 66.537 du 24 Juillet 1966 et l'article 121 du décret N° 67-236 du 23 Mars 1967,

Autorisons le report de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 Septembre 1994

Fait à ST VALERY/SOMME le 20 AVRIL 1994

Dispensé de Timbre et d'Enregistrement,
conformément aux dispositions de la Loi du 26 janvier 1892.

POUR EXPEDITION

Certifiée conforme à la minute et
scellée du sceau du Tribunal de
Commerce de SAINT VALERY SUR SOMME
par le Greffier;

GREFFE
080-03